



SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE

Note Financière 2019

EPREUVES PONEYS

FINALES NATIONALES

CSO JP

1 Généralités

1.1 Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2019.

Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site www.shf.eu.

Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le montant de l'adhésion à la SHF pour une année civile est de 50€ (cf. RG art. 12.3).

1.2 Forfait, engagement terrain, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

1.2.1 Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celle énumérées au Règlement général des compétitions de la FFE (art. 5.8 K).

1.2.2 Rattrapage d'engagement

Les conditions de rattrapage sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2). Elles sont applicables uniquement sur les épreuves SHF Vidéo, les CIR de CSO et les Finales Nationales.

Les pénalités de rattrapage d'engagement (en plus du montant de l'engagement) sont de 1 fois le montant de l'engagement. Ces pénalités sont plafonnées à 100€.

1.3 Primes

Chaque épreuve bénéficie d'une dotation propre répartie de manière non discriminatoire entre les chevaux qui y participent. Les épreuves régionales de Cycle Classique de Concours Complet, Dressage et Hunter donnent lieu à l'allocation de surprimes selon les modalités définies ci-après.

Dans ce cas et afin d'éviter toute discrimination entre catégories de chevaux pour le calcul des gains qualitatifs aux finales nationales, des gains théoriques sont calculés pour les chevaux ne bénéficiant pas de la prime ou de la surprime. Ils correspondent aux dotations qu'auraient reçues les chevaux bénéficiant de la prime et de la surprime.

2 Poneys

2.1 Engagements

Les tarifs d'engagement en épreuves de saut d'obstacles, dressage et CCE sont de :

En Euros	
Finale Nationale	67

2.2 Dotations Finales CSO

Le montant global distribué sur les Finales Nationales de saut d'obstacles est de 80 000 €.
Les poneys Origines Constatées ne sont pas primés.

Cette enveloppe est répartie entre les poneys sans pénalité dans les différentes épreuves de la Finale nationale, y compris la 3ème épreuve des 6 ans C et D.

Les poneys classés premiers dans chaque catégorie d'âge et de taille à l'issue des deux épreuves finales, et ayant effectué au minimum un tour sans pénalité sur l'une des deux épreuves finales, se verront attribuer une prime supplémentaire de 250 € par poney.